

ORDRE DU JOUR DE L'AGO DU 19 AVRIL 2013 :

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le vendredi 19 avril 2013 à 10H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2012.*
- 2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.*
- 3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.*
- 4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*
- 5. Affectation des résultats.*
- 6. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs*
- 7. Renouvellement du mandat des administrateurs.*
- 8. Pouvoirs à donner*

PROJET DE RESOLUTIONS

A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2012 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2012.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- *Monsieur Pierre CASTEL*
- *Monsieur Mohamed Ali BAKIR*
- *La Banque Nationale Agricole*

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des jetons de présence fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation au compte résultats reportés de la réserve à régime spécial à hauteur de 142.861 dinars devenue disponible et provenant de la plus value de cession de titres réalisée en 2007 des actions de la société MARWA, de la société UM7 et de la société RELAIS PALAIS.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixée à 4.000 dinars nets par membre.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2012 :

| | |
|---|-----------------------------|
| RESULTAT NET AU 31/12/2012 | <u>9 072 985,093</u> |
| <i>Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial</i> | -200 000,000 |
| RESULTAT DISPONIBLE | <u>8 872 985,093</u> |
| RESULTATS REPORTEES | 6 988 381,672 |
| RELIQUAT 1 | 15 861 366,765 |
| RESERVE LEGALE | - |
| <i>Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau devenu disponible</i> | 142 861,303 |
| BENEFICES DISTRIBUABLES | 16 004 228,068 |
| DIVIDENDES 2012 | 15 400 000,000 |
| RELIQUAT 2 | 604 228,068 |
| RESULTATS REPORTEES 2012 | 604 228,068 |

*Soit un dividende de 0,550 dinar par action, ou 55 % du nominal.
La mise en paiement s'effectuera à partir du*

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.